

peine, au prix d'une grande perte de temps, de parcourir les témoignages recueillis par cette commission, au sujet de ces pertes causées par la rébellion, et je dois dire que, si j'eusse été dans une position judiciaire comme celle qu'occupaient ces commissaires, je ne crois pas que j'en fusse venu à la conclusion à laquelle ils sont venus, d'après la preuve. Je ne pense pas que j'eusse pu être convaincu que ces Métis de Bresaylor étaient des rebelles. Je ne crois pas qu'il ait été prouvé jusqu'à l'évidence qu'ils se sont ralliés volontairement aux forces de Poundmaker; et particulièrement, ce qui est survenu depuis, les témoignages donnés par leurs voisins et leurs amis qui n'ont pas comparu devant la commission, alors, mais qui ont été publiés depuis, m'auraient absolument convaincu que la commission avait eu tort en décrétant que ces hommes étaient des rebelles et que, partant, ils n'avaient pas droit à une compensation pour les pertes qu'ils avaient subies durant la rébellion.

En conséquence, je suis porté à croire que quoi qu'il y eût quelques témoignages d'après lesquels le rapport parut fondé, toutefois, je ne crois pas que les commissaires aient fait leur rapport contre ces Métis, d'après le poids de la preuve; et je crois que si le gouvernement avait révisé cette épreuve et avait considéré ce qui a été produit, depuis, en faveur de ces gens, il aurait consenti à accorder une nouvelle enquête sur ce point, et à permettre à ces Métis de prouver leur loyauté dans cette circonstance. Je crois que lorsque des sujets anglais prétendent qu'ils sont loyaux et qu'ils peuvent prouver leur assertion, le moins que l'on puisse faire à leur égard, c'est de leur fournir une occasion aussi favorable que possible d'établir leurs prétentions. Je crois que c'est là l'esprit de la libéralité anglaise.

Telle est la première partie de la motion de mon honorable ami, et je crois qu'elle devrait être adoptée pour ces motifs. Je ne dis pas que la commission n'avait aucune raison plausible de faire son rapport. Je ne prétends pas qu'elle n'avait pas certaines preuves montrant la déloyauté de ces gens, mais je crois que les preuves étaient insuffisantes.

Maintenant, passant à l'autre partie de la cause, à la question de ces fourrures de Bremner, il est évident que la rébellion, d'une manière ou d'une autre, n'a rien à faire là-dedans. Soit que ces gens aient été ou non des rebelles, une grande quantité de fourrures ont été transportées à Battleford, lors de la reddition de Poundmaker. Ces fourrures appartenaient à Bremner (Charles), et elles ont été placées sous la sauvegarde du gouvernement, sous la garde de la police à cheval, ou de celui qui commandait à Battleford, après la rébellion. Ceci se passait en juillet 1885, et que ces hommes fussent ou non des rebelles, le gouvernement était dépositaire, soit pour eux, soit pour le pays, ou pour d'autres, en ce qui concerne ces fourrures. Si ces gens étaient des rebelles, et qu'une loi eût été adoptée confisquant leurs effets et leurs propriétés, cela ne justifierait pas le gouvernement de refuser de rendre compte de ces fourrures. En ce cas, elles seraient la propriété du gouvernement, et il en devait tenir compte. Mais personne ne prétend qu'elles ont été confisquées. Elles étaient la propriété des Bremner, et elles auraient dû être restituées en nature ou en argent par le gouvernement, qui les avait reçues des Bremner. En conséquence, il ne peut y avoir aucune réponse à la prétention que cette restitution doit être faite aux Bremner.

Il y a deux ans, le ministre de la justice a promis à la chambre que cette enquête serait faite. La mort si regrettable du ministre de l'intérieur d'alors a retardé, je crois, les progrès de l'enquête. Mais le gouvernement ne saurait avoir d'excuse pour n'avoir pas fait au moins une enquête quelconque. Il peut avoir fait une enquête; j'espère qu'il en a fait une. J'espère que le gouvernement va nous dire qu'il a fait une enquête, et qu'il a suivi les pérégrinations de ces fourrures et qu'il sait où elles sont allées, et qui les a eues. S'il n'a pas agi ainsi, s'il ne peut expliquer à la chambre et au pays qui a hérité de ces fourrures, de manière que ces accusations qui circulent partout soient complètement détruites, alors, il est de notre droit indénié d'avoir ce comité d'enquête.

L'honorable député de la Saskatchewan (M. Macdowall), qui a parlé, ce soir, a mentionné les accusations qui ont été portées, non-seulement par l'honorable député de Lambton (M. Lister), mais aussi par moi, il y a deux ans, contre le général Middleton. Dans cette circonstance, je lus une lettre qui accuse distinctement et positivement le général Middleton; et à moins que le général Middleton et ses amis n'aient jugé à propos d'insister pour avoir une enquête et prouver qu'ils ne sont pas coupables, le général Middleton ni l'honorable député de Saskatchewan ne peuvent se plaindre que l'accusation pèse si longtemps sur la tête du général. Ces pauvres Métis ont été privés, pendant près de cinq ans, de la valeur de leurs fourrures, et aucune explication ne nous a encore été donnée des raisons de ce retard. Le général Middleton a été publiquement accusé devant cette chambre de s'être emparé d'une partie de ces fourrures, et aucune explication satisfaisante n'a été donnée pour l'exonérer, et je crois qu'il est grandement temps que nous ayons un comité qui s'enquière de cet affaire. Ce n'est pas sur des on-dit que je signale le nom du général Middleton; j'en aurais été excessivement peiné. Je n'aurais pas porté une accusation contre lui, sans avoir en mains les pièces sur lesquelles elle est basée; et, dans le cas où, dans l'esprit des honorables députés il existerait des doutes sur les motifs qui m'ont induit à porter cette accusation, je prendrai la liberté de relire la lettre, que j'ai déjà lue dans cette chambre, il y a deux ans. Le 5 juillet, 1885, la lettre suivante a été reçue par A. Warden, sergent quartier-maître de la police à Battleford. Elle est datée du Fort Pitt, 4 juillet, 1885.

MON CHER WARDEN.—Le général Middleton m'a donné instruction et m'a autorisé à vous adresser cette lettre, désirant que vous prépariez quatre ballots de fourrures pour les personnes ci-après mentionnées:—deux ballots pour le général Middleton, un pour S. L. Bedson, et un pour moi-même.

Veillez choisir les meilleures fourrures et les emballer de suite, vu que nous descendons demain, par le bateau.

(Signé) HAYTER REED,
Asst. Comm. des Sauvages.

Maintenant, j'ai lu cette lettre publiquement devant cette chambre, et j'ai déclaré qu'elle avait été montrée à diverses personnes, que les ballots avaient été faits, et qu'ils se composaient principalement des fourrures de Charles Bremner, et jamais je n'ai entendu dire par aucune des parties intéressées, que cette lettre n'était pas absolument authentique. De fait, j'ai entendu dire qu'elle était absolument authentique. En conséquence, j'espère que l'honorable député de Saskatchewan comprendra, s'il ne le savait auparavant, pourquoi le général